

TABLE DES CHAPITRES.

DEUXIÈME PARTIE.

Des Délits et des Crimes en particulier.

INTRODUCTION. — De la Distinction entre les Délits et les Crimes, entre les Délits privés et les Délits publics. — Division des Délits. 1-11

LIVRE I.

Délits contre les Personnes.

CH. I. De l'Homicide.	12-52
II. Mauvais Traitements; Coups et Blessures.	53-80
III. Délits contre la Sécurité, contre la Liberté physique et morale.	81-88
IV. Délits contre l'Honneur, la Dignité et la Pudeur d'autrui.	89-102

LIVRE II.

Délits contre la Propriété.

CH. I. Du Vol.	103-130
II. Escroquerie; Abus de confiance.	131-132
III. Dégât, Dévastation, Destruction de la propriété.	133-141
IV. Dol dans les contrats, dans le commerce; Insolvabilité.	141-149
V. Atteintes indirectes à la propriété; Suppression d'état, etc.	150-151
VI. Entraves à l'acquisition, à la conservation, à la jouissance, à la libre disposition des biens, en général à l'exercice du droit d'acquies et de disposer. — De l'Usure.	151-159

LIVRE III.

Délits contre la Société.

CH. I. Délits contre le pays ou la nation dans ses rapports avec les autres puissances.	158-162
II. Contre les institutions, le droit public, etc.	163-167

Ch. III. Contre l'ordre public; — du Duel en particulier.	168-178
IV. Contre la police.	179-185
V. Contre la fortune publique.	186-193

LIVRE IV.

Délits contre les Mœurs.

CHAPITRE UNIQUE. Délits contre les mœurs proprement dites.	194-255
--	---------

LIVRE V.

Délits contre la Religion.

CHAPITRE UNIQUE.	256-299
--------------------------	---------

LIVRE VI.

Délits considérés au point de vue du Droit international.

CHAPITRE UNIQUE.	300-309
--------------------------	---------

TROISIÈME PARTIE.

De la Poursuite des Délits.

INTRODUCTION.	311-327
-----------------------	---------

LIVRE I.

Du Juge criminel. — Tribunaux.

Ch. I. Qualités requises dans le juge. — Délégation du Pouvoir judiciaire.	328-331
II. Le Peuple, juge criminel. — Jury.	332-345
III. Les Grands, juges criminels.	346-353
IV. Le Roi, juge criminel.	353-359
V. Le Prêtre, juge criminel.	360-376
VI. Du nombre des Juges dans les tribunaux criminels.	377-379
VII. De la Compétence en matière criminelle.	380-384
VIII. Des Degrés de juridiction.	385-389
IX. De la Faculté d'interpréter les lois ou les coutumes en droit criminel.	390-393
X. De la Responsabilité civile du juge criminel.	394-397

LIVRE II.

Manière de saisir la Justice d'un délit.

Ch. I. De la Plainte.	398-401
II. De la Dénonciation.	402-406

III. De l'Accusation. — De l'Accusateur.	407-421
IV. De l'Accusé.	422-428

LIVRE III.

De l'Instruction de l'Affaire. — Opérations qui la constituent.

Ch. I. Constatation du Délit.	429-439
II. De la Contumace.	440-445
III. De l'Arrestation et de la Détention préventive.	446-451
IV. Des Asiles.	451-457
V. Des Preuves en général.	458-468
VI. De l'Aveu.	469-472
VII. Du Témoignage.	473-487
VIII. Des Cojureurs considérés comme témoins.	487-490
IX. De la Torture.	491-498
X. Du Serment purgatoire.	499-506
XI. De l'Épreuve et du Sort.	507-526
XII. Du Duel judiciaire.	527-534

LIVRE IV.

Débats judiciaires. — Publicité. — Défense. — Jugement.
Exécution.

Ch. I. Débats.	535-545
II. Jugement définitif.	546-550
III. Exécution des jugements criminels.	551-562

LIVRE V.

Progrès de la Civilisation dans le Droit criminel.

Ch. I. Progrès dans l'idée des Délits.	563-576
II. Progrès dans l'idée des Peines.	578-608
III. Progrès dans l'idée des différentes espèces de Délits et de Peines.	609-625
IV. Progrès des idées en matière de procédure criminelle.	626-642
V. Progrès du Droit criminel, — sous toutes ses formes, — suivant les degrés de civilisation, — les temps et les lieux.	643-667
CONCLUSION.	668-670